



Communication du Directeur Général à l'ensemble des salariés d'YMCA de Colomiers

Mesdames, Messieurs les salariés,

Comme vous le savez, une première étape de déconfinement est annoncée par le gouvernement à compter du 11 mai prochain.

Ce déconfinement progressif est pour moi l'occasion de vous ré adresser toutes mes félicitations et ma fierté pour votre engagement uni et solidaire.

Chacune et chacun d'entre vous a contribué au maintien de nos activités et accompagnera à sa mesure les prochaines étapes qui seront les nôtres dans ce déconfinement progressif, que vous soyez sur le terrain en face à face auprès des personnes accompagnées, en télétravail à domicile, ou en absence temporaire justifiée pour votre protection ou celle de vos proches.

Pour les salariés qui sont en télétravail, je tiens à préciser qu'à ce jour et conformément aux recommandations gouvernementales, le principe du télétravail sera maintenu autant que possible, tant que l'exercice de la fonction et que les besoins de l'activité le permettront.

Cette organisation du travail pourra être modulée et prendre la forme notamment d'une alternance entre télétravail et travail sur site chaque fois que nécessaire.

Chaque directeur décidera de cette modulation et informera le salarié concerné.

Je profite de ce message pour rappeler à toutes et à tous qui vous trouvez dans cette organisation nouvelle de travail, l'importance de veiller à séparer le temps de l'activité professionnelle du temps personnel.

Il est essentiel que chacun veille à appliquer son droit individuel à la déconnexion. A cet effet, je vous rappelle, sauf urgence, que chaque salarié doit veiller à ne pas utiliser les outils numériques mis à sa disposition, ni à se connecter à un réseau professionnel en dehors de ses horaires habituels de travail.

La réouverture des écoles est annoncée pour le 11 mai avec son lot d'incertitudes pour chaque parent concerné.

Dans ce contexte, j'invite chaque salarié parent à se rapprocher de la direction des écoles, autres établissements scolaires et périscolaires et/ou mairie, afin de connaître les intentions d'ouverture et les modalités d'organisation envisagées.

Il me semble important que vous rappeliez que vous êtes professionnel d'établissement médio social et qu'à ce titre, vous bénéficiez d'un mode de garde adapté pour vos enfants en tant que professionnels prioritaires.

Je vous remercie de bien vouloir tenir informés votre responsable et le service ressources humaines des modalités d'accueil envisagées. Cela permettra à chacun d'entre nous d'organiser au mieux cette 1^{ère} phase de déconfinement.

Une réunion extraordinaire du CSE est prévue le 7 mai afin de faire le point avec vos représentants sur la sécurité et les conditions de travail prévues à partir du 11 mai.

Cordialement,

Patrick DELACROIX
Directeur Général